



**SEN 005 18/19  
SERVICES DE TRAITEUR ET DE CAFÉTÉRIA**

**QUESTIONS ET RÉPONSES N° 4**

---

**Question 1**

**1.1 Statut et disponibilité du personnel**

Le soumissionnaire atteste que, s'il obtient un contrat à la suite du présent appel d'offres, chaque personne nommée dans sa soumission sera disponible pour exécuter les travaux selon les exigences des représentants du Sénat du Canada et au moment précisé dans l'appel d'offres ou convenu avec les représentants du Sénat. Si, pour des motifs hors de son contrôle, le soumissionnaire se trouve dans l'impossibilité de fournir les services d'une des personnes nommées dans sa soumission, il peut proposer un remplaçant possédant des qualifications et une expérience semblables. Le soumissionnaire doit avertir l'autorité contractante du motif de la substitution et donner le nom, les qualifications et l'expérience du substitut proposé. Aux fins de la présente clause, seules les raisons suivantes seront jugées hors du contrôle du soumissionnaire : décès, maladie, congé de maternité ou congé parental, retraite, démission, congédiement justifié ou cessation d'une entente par manquement.

Existe-t-il un formulaire ou un gabarit à remplir pour cela?

**Réponse 1**

Il n'y a pas de formulaire ou de gabarit pour proposer un substitut, un courriel au responsable du projet suffit.

---